

ARRONDISSEMENT
GRENOBLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations

du Conseil de la Communauté de Communes du Grésivaudan

Séance du Lundi 23 mars 2009 à 20 heures 30

**SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE, CETTE DELIBERATION
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°72.**

Date de convocation :
17 mars 2009

Nombre de délégués en
exercice : 177

Objet :
Tarifs 2009 :
Espace Aragon

Votants : 156
Vote pour : 154
Vote contre : 0
Abstentions : 2
Vote blanc : 0

Le Conseil de la Communauté de Communes du Grésivaudan s'est réuni à Pontcharra au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Présents : F. AIZAC, S. ALMODOVAR, A. ANDREVON, C. ANGLADE, J. BALLAND, P. BAUDAIN, JC. BECQUAERT, L. BELLICARD, C. BENONE, S. BEOLET, C. BICH, A. BLANC, A. BONMIER, G. BONNEFON, D. BOSA, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD C. BOULLIER, A. BOUVEROT-REYMOND, F. BROTTES, M. BRUNELLO, JP. BUART, B. CARAGUEL, V. CARTIER, H. CERET, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, ML. CHRISTOPHEL, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, MH. COSTA, I. COURANT, P. DAUPHIN, A. DAVID, S. DELAVIER, G. DIDOT, JM. DOLLE, J. DUBUS, H. FANET, G. FASTIER, G. FERRAGATTI, E. FORTIER, MT. FRABONI, C. GABELLE, P. GAILLARD, J. GAMELIN, R. GAUTHERON, F. GERBIER, F. GIMBERT, G. GIRAUD, F. GLAREY, C. GLOECKLE, K. GRANDONI, J. GUILLOT, A. GUILLUY, C. HARDOUIN, V. HENOFF, D. JACQUEMET, P. JANOLIN, P. JEAN, G. JOVET, J. JURADO, G. LAMAND, M. LAMBERT, P. LANGENIEUX-VILLARD, H. LECUYER, O. LEGATE, P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, A. MAITRE, C. MALIA, P. MANJARRES, J. MARSEILLE, R. MARTY, MJ. MASSUCCO, B. MICHON, F. MIDALI, R. MILLET, W. MINGUELY, A. MONNOT, C. MONTEIL, M. MORINI, J. MOUSIN, B. MURIENNE, M. ODDON, F. ODIER, M. ODRU, F. PAGES, MC. PARADE, J. PICCHIONI, M. PINERI, T. PLACETTE, A. PLISSON, R. POIS-POMPEE, E. PORTSCH, T. POUCHOT, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, J. RAVET, J. REBUFFET, J. RICHARD, P. ROBERT, C. ROCCA, L. ROUSSET, JL. ROUX, C. SAURY, M. SAVIGNY, C. SCHEMEIL, F. SERRANO, A. SERVANT, P. SILVENTE, B. SORREL, F. STEFANI, M. TERUEL, L. THERY, S. THIERY, S. THILLY, O. THIZY, MJ. THOMASSON, P. THUET, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, C. VANNUFFELLEN, S. VAUSSENAT, G. VELLUET, C. VIDAL, J. VIRET, P. VOLPI, G. ZANARDI, G. ZANCHIN, J. ZAPPIA C. ZAS.

Excusés: G. AMBLARD, P. BAGA (pouvoir à S. BEOLET), P. BEGUERY (pouvoir à F. BROTTES), V. BERLANDIS, C. BLANC COQUAND, P. BOISSELIER, JM. BOUCLANS (pouvoir à J. DUBUS), E. BOUVIER (pouvoir à JC BECQUAERT), D. BRUNET-MANQUAT, J. CARASSIO (pouvoir à Y. TOSOLINI), B. COLLIGNON (pouvoir à C. ZAS), M. COUVERT (pouvoir à C. MONTEIL), I. CURT (pouvoir à JL ROUX), B. DRECQ (pouvoir à C. BICH), A. DUHAMEL (pouvoir à C. LOUVEL DE MONCEAUX), JP. DURAND (pouvoir à T. PLACETTE), C. ENGRAND (pouvoir à C. ANGLADE), L. FERRADOU (pouvoir à C. ANGLADE), M. GLATIGNY (pouvoir à J. GAMELIN), M. GRAMBIN, L. JANET (pouvoir à J. LOMBARD), B. JAY (pouvoir à MC PARADE), JC. JOLLY, C. JOY (pouvoir à D. CLOUZEAU GERMAIN), E. LE MENESTREL, O. LEROUX, C. LETOUBLON, JM. MICHEL, P. MORAND (pouvoir à P. LEVASSEUR), JC. NINET, L. PERROD, F. PILLOT (pouvoir à J. GUILLOT), S. PLAWECKI, S. PONS, A. RUCHE, M. SOWINSKI (pouvoir à P. MANJARRES), S. SPOHR, P. TERNAUX, Y. TROCMET, G. TROUX, P. VIEILLE (pouvoir à C. ROCCA), P. WEILL.

Madame Janine DUBUS est nommée secrétaire de séance.

PREFECTURE DE L'ISERE
06 AOUT 2009
SERVICE DU COURRIER

Transmis le :

N° accusé réception Préfecture :

Lors de la création de la communauté de communes du pays du Grésivaudan au 1^{er} janvier 2009, issue de la fusion des communautés de communes du plateau des Petites Roches, du Balcon de Belledonne, du Haut et du Moyen Grésivaudan et de la CIAGE, les régies de recettes et/ou d'avances antérieurement constituées et les tarifs précédemment appliqués ont été maintenus afin de permettre la continuité de fonctionnement des équipements communautaires.

Conformément aux orientations budgétaires 2009, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents moins 2 abstentions, décide d'approuver les tarifs suivants pratiqués pour l'Espace Aragon :

Prestations - Spectacles	Tarifs TTC	
	Au 01/01/09	Au 01/09/09
Tarif normal		
Catégorie A	17,00 €	20,00 €
Catégorie B	14,00 €	18,00 €
Catégorie C	-	14,00 €
Tarif réduit (- 16 ans et demandeur d'emploi)	-	12,00 €
Catégorie A	14,00 €	Supprimé
Catégorie B	12,00 €	Supprimé
Tarif représentation scolaire (Par élève)	5,50 €	Supprimé
Catégorie A	-	8,00 €
Catégorie B	-	7,00 €
Catégorie C	-	5,00 €
Abonnement 3 spectacles	35,00 €	36,00 €
(Spectacle supplémentaire)	10,00 €	Supprimé
T+ = Tarif + (1 adulte + 2 enfants)	22,00 €	Supprimé
(Spectacle supplémentaire)	7,00 €	Supprimé
Tarif chéquier jeunes	8,00 €	8,00 €

Prestations - Cinéma	Tarifs TTC	
	Au 01/01/09	Au 01/09/09
Plein tarif	6,00 €	8,00 €
Tarif réduit (- 16 ans et demandeur d'emploi)	5,50 €	5,50 €
Abonnement 10 entrées	49,00 €	55,00 €
Tarif "Coup de pouce"	3,50 €	Supprimé
Tarif "écoles et collègues"	2,50 €	2,50 €
Tarif "M'RA"	5,00 €	5,00 €
Tarif "TTI"	4,80 €	4,80 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTESS

